|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | SANTE G2 |
| Numéro de poste Sysper: | 346815 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Francisco REVIRIEGO GORDEJO  4 trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

SANTE G2 est l’unité de la Commission chargée de définir, de formuler, d’élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant une réaction rapide lorsque des risques liés à la santé animale sont détectés dans la chaîne alimentaire, en fournissant la direction générale de ces activités au sein de l’unité sur la base du programme de travail de la direction générale et de la direction.

Les principaux domaines d’activité sont les maladies animales, l’entrée dans l’UE, les mouvements intra-UE, la zootechnie et les sous-produits animaux.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’unité recherche un expert national détaché (END) pour travailler en tant que vétérinaire législatif dans le domaine de la santé animale dans le cadre de la législation sur la santé animale. Dans ce cadre, l’END devrait travailler dans un ou plusieurs des domaines suivants:

• élaboration de la politique et de la législation de l’UE en matière de santé animale en vue de l’établissement de listes et de la catégorisation des maladies animales, de la notification des maladies, de la surveillance et du contrôle, de la traçabilité, des mouvements d’animaux et de leurs produits à l’intérieur de l’UE et de leur entrée dans l’UE en provenance de pays tiers, afin de réduire au minimum les risques pour le statut zoosanitaire de l’UE en tenant compte des normes internationales pertinentes établies par l’Organisation mondiale de la santé animale (WOAH);

• les activités susmentionnées comprendront notamment des travaux sur l’élaboration d’actes délégués et d’actes d’exécution au titre de la «législation sur la santé animale», y compris des documents justificatifs ou des études y afférents;

• préparer des notes d’information à l’intention du directeur, du directeur général adjoint, du directeur général et du commissaire;

• entretenir des relations avec les groupes et comités scientifiques au sein des institutions de l’UE;

• contribuer aux stratégies de communication pour la santé animale, y compris les parties pertinentes du site web de la DG;

• gérer les procédures de passation de marchés (préparation des termes de référence, procédures d’appel d’offres, organisation et participation des comités d’évaluation et rédaction des rapports des comités).

L’END sera tenu de se concerter régulièrement avec les organisations internationales et de travailler en étroite collaboration avec des experts vétérinaires et des décideurs politiques dans les États membres, y compris par l’intermédiaire du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux et avec d’autres institutions de l’UE

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L’END doit posséder une formation en sciences vétérinaires, une connaissance approfondie de la législation de l’UE en matière de santé animale et une bonne expertise dans l’élaboration des politiques dans ces domaines. Une expérience pratique de l’application de cette législation dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de surveillance pouvant être considérées comme équivalentes à celles du groupe de fonctions AD constituerait un atout.

L’aptitude à travailler dans un environnement multinational est un prérequis, toute expérience préalable dans le domaine des affaires européennes et des mécanismes internes de l’UE — et un intérêt pour ces questions — constituant un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)